

Séance du 11 juin 2020

L'an deux mil vingt, le onze juin à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 8 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe MAISONS, Maire.

Étaient présents : Philippe MAISONS, Marc PLESSIS, Sandra PERCHERON, Magalie CATHELINÉAU, Julien DOUSSINEAU, Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Romain PRYLOUTSKY, Barbara DRUENNE, Hélène GUILLET-GUILLON, Jérémy RODRIGUES, Philippe RAMOND, Jean-Louis MÉJANE.

Était excusé : Bruno CHESNOY (pouvoir à Julien DOUSSINEAU).

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUIN 2020

Le Procès-verbal du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer les commissions aux conseillers, suivant le tableau ci-dessous :

Nom	Scolaire	Appels d'offres	Finances	Urbanisme / Travaux / Logements sociaux	Fêtes	Employés Espaces verts	Communication	Sport / Associations/ Bibliothèque	CCAS	Elections	Chartres Métropole
Philippe MAISONS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	T
Marc PLESSIS	X	X	X	T	X	X	X	X			S
Sandra PERCHERON					T		T				
Magalie CATHELINÉAU	X		X		X		X				
Julien DOUSSINEAU		X	X		X	T	X				
Léon GOUHIER		X	X		X	X	X				
Gilles PERCHERON				X	X		X		X		
Olivier BOURGINE				X	X		X			S	
Bruno CHESNOY	X				X		X				
Romain PRYLOUTSKY				X	X		X	X			
Barbara DRUENNE					X		T	T (asso.)	X		
Hélène GUILLET-GUILLON	S				X		T	T (biblio)		T	
Jérémy RODRIGUES				X	X		X	X			
Philippe RAMOND					X	X	X	X	X		
Jean-Louis MÉJANE		X	X	X	X		X		X		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Magalie Cathelineau informe que le théâtre qui est intervenu à l'école propose de faire un spectacle gratuit le 22 juillet à 19h30, à côté de l'église. Monsieur Philippe Maisons propose que les 4 repas soient préparés par Madame Duménil, la boulangère.

Monsieur Jérémy Rodrigues demande qu'un conteneur à verre soit installé à Chevannes.

La séance est levée à 20h30.